Colloque « Risques et expertises : une question de confiance ? »

Conseil général de l'environnement et du développement durable, avec le concours du conseil général des Mines et du conseil général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces ruraux

présentation du colloque par Michel Juffé[1]

Ce colloque traite des places prises par les experts dans le système de la décision publique, tel qu'il est composé aujourd'hui : décideurs, chercheurs, médias... et citoyens. Les experts dépendent de ces autres acteurs et les placent aussi sous leur dépendance. Une question essentielle devient : comment assurer leur impartialité – sinon une indépendance utopique – de telle sorte que celle-ci leur gagne la confiance de l'ensemble des intéressés ?

En choisissant la thématique des risques la question prend d'autant plus d'acuité. En effet, la préservation des personnes et des biens, individuels et collectifs, exigent des choix fondés sur :

- une bonne appréciation des liens de cause à effet dans la survenue des dommages possibles ; ce qui entraîne le choix de mesures préventives ou correctives (à des coûts supportables pour la collectivité) ;

- l'acceptation sociale tant des appréciations que des mesures de protection, en vue de la mobilisation la plus large possible de l'ensemble des parties prenantes.

Or, la « bonne appréciation » n'a rien d'évident, et nos divers intervenants ont fait surgir des questions telles que :

- Les experts peuvent-ils être à l'abri des pressions économiques, politiques, médiatiques... ou tout simplement dues à la compétition dans leur champ d'expertise ?
- Les « savants » et par suite les experts scientifiques sont-ils plus qualifiés que n'importe qui d'autre, vu les erreurs d'appréciations commises d'une part, les divergences parfois

1 Conseiller du vice-président du CGEDD, animateur de l'équipe de préparation du colloque composée de Jean-Louis Besème (CGAAER), Eric Binet (SIGE), Marc Caffet (CGM), Bertrand Creuchet (CGPC) et François Gérard (CGPC).

importantes lorsque plusieurs avis sont sollicités d'autre part ?

- La causalité physique et biologique devient difficile à cerner : quels sont les effets des faibles doses ? Quels sont les effets cumulés de plusieurs événements porteurs de risques ?
- Comment intégrer les incertitudes – dont certaines sont irréductibles, quel que soit l'état d'avancement des sciences - , alors que l'on voudrait fonder les décisions sur des certitudes ?

Certains croient pouvoir légitimer une expertise solide sur une évaluation quantitative, *si* toutes précautions de méthode sont prises et *si* les incertitudes figurent explicitement dans l'avis des experts.

D'autres – et notamment l'auteur de la conférence initiale - estiment que cela relève d'une forme de naïveté (parmi bien d'autres), car c'est négliger l'interférence entre causes « naturelles » (au sens des sciences physiques et biologiques) et causes « sociales », qui ne se produisent pas dans deux mondes séparés, mais au sein d'un même monde.

Un compromis entre ces deux attitudes consiste à refuser toute référence *absolue* à la science et à offrir une *« légitimité procédurale »* : pluralité de l'expertise, pluridisciplinarité, garantie que l'expert n'est pas en situation de conflit d'intérêt, traçabilité des conclusions de l'expertise, expression de positions minoritaires, etc.

L'acceptabilité sociale de l'appréciation des dangers et des mesures visant à les réduire mobilise elle-même une sorte d'expertise. L'ensemble des intervenants a estimé que la participation du « public » à la validation des expertises, *voire à leur élaboration*, est cruciale pour la mise en oeuvre des décisions. Plusieurs cas de protection de zones inondables montrent que l'association tardive des intéressés tend à disqualifier les expertises et les décisions qui s'ensuivent, alors que cette acceptabilité est amplifiée lorsque la population concernée est consultée avant même qu'une procédure soit lancée.

Ceci étant dit, il ne faut pas négliger deux préalables qui dépassent la question de la confiance à accorder aux experts, mais qui ont sur elle d'importantes répercussions.

Le premier tient aux enjeux des questions que les décideurs soumettent aux experts : le *choix des questions posées* oriente le processus d'expertise. Si l'on veut s'assurer de la pertinence et de la consistance de la question posée, un dialogue *préalable* entre experts et décideurs, et si possible les destinataires de la décision, s'impose.

Le deuxième, comme l'a rappelé le médiateur de la République, est la tendance à une approche *consumériste*, qui réduit l'exercice de la citoyenneté à la défense d'intérêts particuliers, transforme l'expertise en « marché » et rend les décideurs politiques tributaires avant tout de l'opinion publique. D'où la nécessité que le politique s'efforce de revaloriser la citoyenneté active.

Cette préoccupation est partagée par la secrétaire d'État à l'écologie, qui plaide pour une expertise ouverte, pluraliste et contradictoire, et rappelle les engagements du « Grenelle de l'environnement » en matière d'expertise pour le développement durable : un cadre national de l'expertise pluraliste, la possibilité pour la société civile de saisir les agences d'expertise, la création d'une autorité de médiation qui pourrait servir d'instance d'appel de l'expertise, la création d'un haut conseil de l'expertise.

L'ambition du colloque n'était pas de *résoudre* la question de la confiance que l'on peut accorder aux experts, mais de *bien la poser*, en prenant en compte toutes les dimensions du problème. La qualité des différentes interventions en témoigne.